

Bulletin municipal

Garder en mémoire le risque et renforcer la vigilance.

Les repères de crues, un témoignage du passé pour les générations futures.

Des repères de crue à

L'actualité récente nous rappelle la vulnérabilité de notre société face aux aléas climatiques. Elle nous conforte face à l'obligation d'entretenir la mémoire collective face à ce risque.

Depuis la loi de 2003 sur les Risques Naturels et Technologiques, la pose de repère de crue est devenue une obligation légale pour les communes. Ils sont des marques qui indiquent le niveau atteint par les eaux lors d'une crue importante.

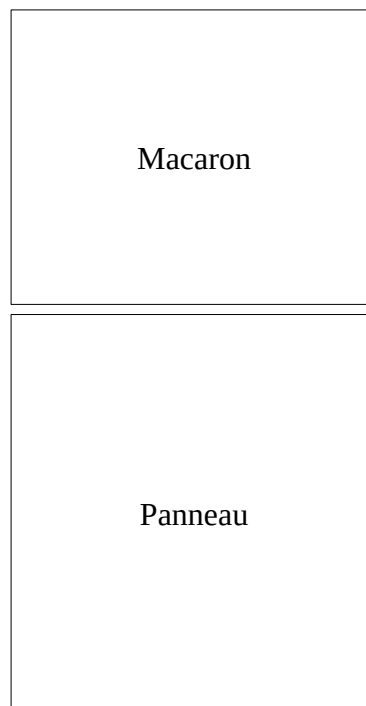
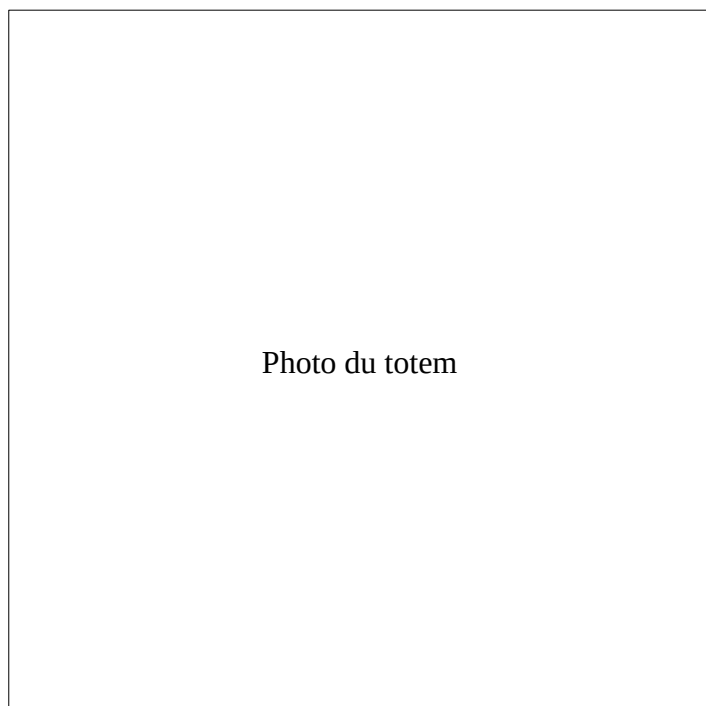
Pour marquer les niveaux atteints par les crues de la Scie, le Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie (SBVSVS) en partenariat avec la commune à implanter ces repères. Ils se trouvent regroupés sur un totem d'information comprenant une plaque explicative et une échelle limnimétrique.

La pose de cette signalétique s'est déroulée en comme ici (voir photo).

Vous pourrez retrouver les autres sites d'implantation sur le site internet du SBVSVS « www.sbvsvs.fr »

Une plaquette d'information est à votre disposition en mairie.

Les niveaux atteints par les crues historiques sont un témoignage fragile mais essentiel pour notre mémoire du risque.



A gauche, le repère implanté à; à droite, macaron de crue et plaque explicative.